Donnez du **sens** à votre patrimoine

La Fapil, un **réseau** national

Votre agence

est membre de la Fapil. fédération associative qui rassemble toutes les AIVS® en France.

46 AIVS®

Près de **16 000** logements gérés Près de 3 000 ménages relogés chaque année



1-3 Place du Château - 22200 GUINGAMP Tél: 02.96.21.21.54 ou 06.07.70.40.12 Courriel: aivs22@amisep.fr

Vous avez un logement disponible à la location? Grâce à notre réseau d'Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®). louez votre logement en toute sérénité à des ménages dotés de petits revenus.

Confier son logement en gestion à une AIVS®, c'est la certitude de bénéficier d'une gestion professionnelle de son patrimoine tout en permettant à des personnes de construire un projet d'insertion durable.

Grâce à l'action de milliers de propriétaires partout en France, près de **3000** nouveaux ménages sont logés chaque année dans notre réseau!



6. avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris

in @Fapil

Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoriales : du Ministère des Solidarités et de la Santé : de la Caisse de garantie du logement locatif social : de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

Vous êtes **propriétaire**?

Confiez votre logement à une Agence Immobilière à Vocation Sociale



L'AIVS®: une **expertise** en immobilier solidaire

Votre AIVS®
détient la carte
professionnelle
d'Agent
immobilier et
répond à l'ensemble
des obligations légales
et réglementaires
de ce secteur.

Votre AIVS®
est agréée par
l'État « organisme
d'intermédiation
locative », c'est-àdire spécialiste de
la gestion locative à
caractère social.

Votre AIVS® est labellisée par la Fapil, principal réseau national : elle répond donc à un cahier des charges exigeant qui garantit la qualité de ses prestations.

Une gestion de **proximité**

Vos **avantages**

• Une sécurisation des loyers : vous avez la possibilité de souscrire une assurance contre le risque d'impayés (Visale ou autre garantie).

• Des abattements fiscaux importants : jusqu'à 85 % des revenus fonciers en conventionnant avec l'Anah votre logement pour une durée de 6 ou 9 ans.

• Une prime complémentaire peut vous être accordée au moment de la mise en location sous conditions des modalités définies localement.

• Des conseils techniques et des informations sur la mobilisation d'aides financières pour réaliser des travaux dans votre logement avant sa mise en location.

• Une aide et des conseils pour remplir votre déclaration de revenus fonciers.

En plus des missions classiques de gestion locative, votre AIVS® est en relation constante avec le locataire :

- Elle effectue une étude approfondie des candidatures pour adapter le loyer aux ressources du locataire et limiter ainsi le risque d'impayés.
- Elle agit pour assurer le paiement du loyer :
 - En aidant le locataire à ouvrir ses droits (APL, CAF, ...).
 - En l'accompagnant si besoin à la gestion de son budget.
- Elle veille à l'entretien du logement :
 - Suivi technique régulier et conseils au locataire.
 - Intervention d'un réseau de prestataires qualifiés.

Confier son bien en gestion à une AIVS®, c'est réaliser une action solidaire tout en s'assurant d'un revenu régulier!